

**MARCHE DE FOURNITURE / DE PRESTATIONS DE SERVICES**

**LOCATION ET MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**  
**(CCTP)**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics

## TP.1 OBJET DU MARCHÉ

### 1.1 – PRESENTATION DU PROJET

L'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, chargée de la Surveillance de la Qualité de l'Air en région Rhône-Alpes est une association de type « loi 1901 » agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. L'association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Ses 5 missions fondamentales sont :

- Surveiller et informer sur la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes
- Accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique
- Informer la population rhônalpine, telle que précisée dans la réglementation et inciter à l'action en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air.
- Apporter un appui technique et des éléments de diagnostic en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels).

Afin de mener à bien sa mission, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes utilise/a besoin....

### 1.2 – NATURE DU MARCHÉ

Le marché comprend les prestations suivantes :

Le candidat retenu assurera directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire la maintenance d'une flotte de 6 copieurs installés sur les 6 sites d'activité de l'association respectivement :

- Bron : 3, allée de sorbiers (69 500)
- Saint-Martin d'Hères : 14, avenue Benoît Frachon (38 400)
- Le Bourget-du-Lac : 19, rue du Lac Saint André (73 370)
- Châteauneuf sur Isère : 9, rue Olivier de Serres (26 300)
- Saint-Etienne : 14, allée Henry Purcell (42 000)
- Aubièrre : 25, rue des Ribes (63 170)

Le candidat retenu proposera également le financement d'une flotte de 6 copieurs sur une durée de 5 ans. Pour le matériel sous contrat, le candidat retenu intégrera les reliquats des contrats non échus dans sa proposition de financement.

## TP.2 EXPRESSION DES BESOINS

### 2.1 – SITUATION ACTUELLE

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est actuellement titulaire de plusieurs contrats de copieurs souscrits auprès de 2 prestataires. A l'issue de la présente consultation, le marché sera confié dans son intégralité et pour une durée de 5 ans à un prestataire unique.

## 2.2 – EXPRESSION DES BESOINS

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes souhaite s'équiper de plusieurs machines répondant aux caractéristiques suivantes :

### a. POUR 4 SITES (CHAMBERY, LYON, GRENOBLE ET AUBIERES)

Copieurs numériques N/B et couleur A3/A4 d'une capacité de 20 à 30 ppm en N/B et couleur, chargeur automatique de documents de 50 feuilles, recto verso automatique. Chaque copieur disposera de 4 cassettes de chargement 3 A4 et 1 A3 ainsi que d'un module agrafage automatique. Les copieurs disposeront d'une fonction impression réseau + scanner réseau ainsi qu'une fonction scan to e-mail. La fonction fax n'est pas exigée.

### b. POUR 2 SITES (VALENCE ET SAINT-ETIENNE)

Copieurs numériques N/B et couleur A4 d'une capacité de 20 à 30 ppm en N/B et couleur, chargeur automatique de documents de 50 feuilles, recto verso automatique. Chaque copieur disposera d'une cassette de chargement A4. Les copieurs disposeront d'une fonction impression réseau + scanner réseau ainsi qu'une fonction scan to e-mail. La fonction fax n'est pas exigée.

Le nombre de copie estimée est de 33 000 copies noires et 26 000 copies couleurs, la maintenance étant chiffrée sur la base d'un coût copie N/B et couleur sur la base de la consommation réelle sans engagement minimal.

Pour l'ensemble du contrat, une attention particulière sera portée aux consommations énergétiques et aux dispositions environnementales prises par les fabricants de la conception jusqu'au recyclage des équipements.

L'intégration d'une démarche RSE sera également recherchée.

## TP.3 CLAUSES TECHNIQUES

### 3.1 – RECEPTION

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes désigne les personnes habilitées à valider les bons de livraison et compte-rendu d'intervention qui marquent l'acceptation définitive par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes des opérations effectuées.

- Pour le site de Bron : Madame Agnès CHAMPONNOIS
- Pour le site de Saint-Martin d'Hères : Madame Mireille TURC
- Pour le site du Bourget-du-Lac : Madame Magali HEBRARD
- Pour le site de Châteauneuf sur Isère : Madame Géraldine GUILLAUD
- Pour le site de Saint-Etienne : Monsieur Foued BOUCHENNA
- Pour le site d'Aubières : Madame Valérie MURCIA

### 3.2 – INFORMATIONS TECHNIQUES

Le candidat transmet à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes les certificats de conformité, les comptes rendus d'intervention pour chacun des biens et prestations réalisés.

## TP.4 ORGANISATION GENERALE DU PROJET

### 4.1 – CALENDRIER DU MARCHE

Le marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2017.

### 4.2 – PILOTAGE ET CONDUITE DU MARCHE

Le titulaire désignera un interlocuteur technique (chef de projet du titulaire du marché) et un interlocuteur administratif pour toute la durée du marché.

### 4.3 – CONDITIONS D'EXECUTION

Le candidat mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la prestation requise dans les meilleures conditions.

### 4.4 – GARANTIE

Le candidat garantit son matériel et/ou ses prestations pendant deux ans à compter de la réception. Cette garantie couvre tout vice de conception, de matière, de fabrication, d'assemblage et de fonctionnement. Pendant cette période, le candidat sera tenu de remplacer toute pièce reconnue défectueuse ou de remédier à toutes les imperfections constatées, étant entendu que tous les frais correspondants, tant fourniture que main-d'œuvre et transport, seront à sa charge.

### 4.5 – HYGIENE ET SECURITE, ENVIRONNEMENT ET CONFIDENTIALITE

Le candidat est tenu de se conformer à la législation sociale et fiscale en vigueur ainsi qu'au règlement intérieur d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sur le lieu d'exécution de la prestation, notamment en matière d'hygiène et de sécurité du personnel. Le candidat devra disposer des habilitations techniques, normatives et administratives nécessaires tant pour lui-même que pour son personnel pour la complète réalisation de la prestation et en justifier à la demande d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Le candidat assume la charge de la sécurité de son personnel et fait respecter les règles d'hygiène et sécurité du travail applicables à son intervention sur le lieu d'exécution de la prestation confiées par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

En cas de manquement du candidat à ses obligations dans le cadre des lois et règlements relatifs à l'hygiène et à la sécurité de son personnel, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pourra suspendre ou résilier la prestation sans préavis ni indemnités.

Le candidat prendra également toutes les dispositions nécessaires pour limiter les nuisances à l'environnement. Le chantier devra être tenu dans un parfait état de propreté et les déchets seront prioritairement confiés à une filière de recyclage ou déposés en déchetterie aux frais du fournisseur. En cas de manquement, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes se réserve la possibilité, après mise en demeure d'avoir à remédier au(x) manquement(s) constaté(s) dans les 30 jours de leur constatation, restée sans effet, de résilier la prestation sans préavis et à facturer les frais correspondants.

De plus, le personnel du candidat affecté aux travaux devra s'engager à considérer comme confidentiels les renseignements qu'il pourrait recueillir à l'occasion de l'exécution de son travail.

Fait à ..... Le .....

L'entité adjudicatrice,

Lu et approuvé par le candidat,

Fait à ..... Le .....